

## Ville de Paris

## Défi ③ Action 3.1 - Aménager la rue pour le piéton

## 1 DESCRIPTION DU PROJET

En septembre 1995, la ville de Paris a lancé l'opération « Promenade et détente » qui consiste à fermer à la circulation les secteurs propices à la promenade le dimanche et certains jours fériés pendant la période estivale. Tout d'abord, des expérimentations ont eu lieu dans le secteur Mouffetard. Par la suite, l'opération est renommée « Paris piétons vélos » et s'étend au secteur Jemmapes, ainsi que sur l'ensemble de la voie Georges Pompidou et sur les voies sur berges rive gauche. Ces expérimentations rencontrent du succès et sont donc pérennisées et étendues à de nouveaux secteurs. Pour certaines zones, les fermetures à la circulation sont aussi prolongées sur l'ensemble des mois de l'année. Des premiers aménagements sont alors réalisés dans les différentes zones concernées. A partir de 2003, l'opération est rebaptisée « Paris Respire ». A cette occasion, une nouvelle charte graphique est créée pour les totems installés sur la voie publique. Plus globalement, la ville de Paris renforce la communication afin de mieux faire connaître l'opération. De nouveaux périmètres viennent s'ajouter notamment une partie des Bois de Boulogne et de Vincennes.

Durant ces fermetures à la circulation, les zones restent accessibles aux riverains véhiculés sur présentation d'une pièce justificative, grâce à un barrage filtrant. Les horaires de fermeture de la voirie dépendent du secteur concerné et ont été progressivement étendus ; ils peuvent être assez longs (9h - 18h) ou plus court (10h-14h).



Source : ville de Paris

Afin de fermer physiquement les rues à la circulation, il est fait appel à plusieurs types d'aménagements :

- **les barrières à douilles** sont utilisées dans les quartiers avec riverains aux différents points de barrage fixes et filtrants. Ces barrières présentent cependant plusieurs inconvénients : manutention par les agents de la Préfecture, logistique lourde de livraison sur site, barrages régulièrement forcés, entretien difficile.
- **les barrières pivotantes** permettent d'éviter des forçages du barrage mais elles présentent plusieurs inconvénients : aménagements de voirie lourds (élargissements de trottoirs, oreilles...); encombrement de l'espace public ; apparence « répressive » en position fermée.
- **les barrières type « accès voies expresses » ou en fibres textiles** sont utilisées dans les secteurs sans riverains (bois et voies rapides) ; elles garantissent des fermetures hermétiques des voies sans surveillance et sont mises en place par les agents de la Ville sous protection des agents de la Préfecture.  
De plus, des panneaux d'information aux usagers sont également installés.

# UN BON PLAN À PARIS

## LA RUE DES MARTYRS

Depuis 2003, la ville de Paris communique sur l'opération « Paris Respire ». En effet, des plans de chaque secteur sont disponibles sur internet ([paris.fr](http://paris.fr)). Chaque plan indique les rues concernées par la fermeture, les emplacements des barrages fixes et des barrages filtrants.

PIÉTONS,  
VÉLOS,  
ROLLERS,  
BALADEZ-VOUS  
LES DIMANCHES  
DE 10 H À 13 H,  
TOUTE L'ANNÉE.

- Barrage fixe
- ▲ Barrage filtrant (accès riverains)
- Parcours : rue des Martyrs



Source : ville de Paris

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

La Direction de la voirie et des déplacements (DVD) de la ville de Paris pilote les opérations « Paris respire » et étudie les extensions possibles. La DVD a délégué un prestataire privé via un marché public pour livrer et récupérer les barrières et installer les panneaux de communication sur site. Les barrières sont ensuite mises en place par la préfecture de Police sauf au bois de Boulogne où ce sont les agents de la direction des espaces verts et de l'environnement qui s'en chargent. Des partenaires sont également associés comme la RATP (pour la déviation de lignes de bus ponctuellement), la Préfecture de police qui tient les barrages filtrants et qui prend les arrêtés de fermeture de la voie publique.

Si l'opération est moins coûteuse qu'un aménagement pérenne et engendre peu de frais d'investissements, elle n'en nécessite pas moins des coûts de fonctionnement notamment en termes de moyens humains.

## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

PARIS RESPIRE  
ET NOUVELLES DEMANDES  
2015

MAIRIE DE PARIS



Le nombre de secteurs « Paris respire » n'a cessé d'augmenter depuis 2003. A l'époque, il y avait 7 secteurs. aujourd'hui, on compte 15 secteurs qui "respirent" toute l'année et 3 qui ne sont concernés qu'en période estivale. L'étude de nouveaux secteurs est en cours.

## 4 CONTACT

Ville de Paris, Didier Landrevie, Direction de la voirie et des déplacements

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)